





GOSPEL

Date Version
Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

La validité des informations contenues dans ce document se limite à la version GOSPEL 1.25

SOMMAIRE

1.	SAISIE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
	1.1.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	4
	1.2.	DEFINITION D'UN ETABLISSEMENT	6
	1.3.	ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS	14
2.	INTER	FACE BCE / GOSPEL: IMPORTATION DES DONNEES DEPUIS BCE	16
3.	Vieiti		
J.	VISITI	E GUIDEE	18
J.	3.1.	SAISIE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : OPTIONS DE PAIE ET LIBELLES EV	
J.	3.1.		18
J.	3.1.	SAISIE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : OPTIONS DE PAIE ET LIBELLES EV	18 20



GOSPEL

 Version N°
 Date Version

 Version 1.25
 Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

1. Saisie des informations complementaires

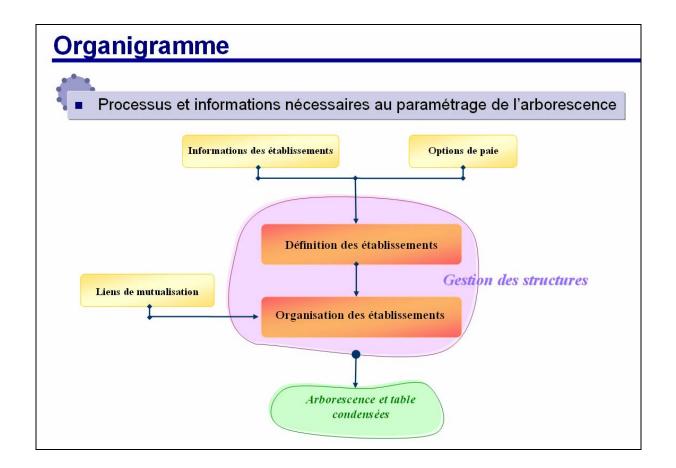
1.1. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La gestion des établissements concerne :

- La définition de chaque établissement via les informations contenues dans son dossier.
- L'organisation des établissements dans une structure hiérarchique avec des liens de mutualisation.

On peut accéder au dossier d'un établissement ainsi qu'à la structure hiérarchique dans laquelle il se trouve via les pages Web.









GOSPEL

Version N° Date Version
Version 1.25 Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

1.2. DEFINITION D'UN ETABLISSEMENT

Chaque dossier d'un établissement contient des informations telles que :

- L'Identification de l'établissement (nom, adresse, numéro de téléphone, identité bancaire de l'établissement ...),
- Les Options qui regroupent des informations concernant l'URSSAF, les ASSEDIC, les informations DADS-U ...
- Des Éléments de paie fixes collectifs,
- Le Paramétrage comptable,
- La Taxe sur salaire,
- Des Options de paie et des Libellés EV.

Les établissements préexistent dans GOSPEL mais les informations sont incomplètes et doivent être modifiées ou corrigées au démarrage de l'établissement. En particulier toutes les informations qui ont une incidence en paie doivent être impérativement saisies.



GOSPEL

Date Version
Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Définition d'un établissement

Informations à saisir dans le dossier de l'établissement

Gestion des structures

- Définition d'un établissement
 - •Identification de l'établissement
 - Options
 - ·Options de paie
 - •Eléments fixes collectifs
 - ·Paramétrage comptable
 - ·Taxe sur salaires
- Organisation des établissements
 - Identification
 - ·Arborescence et tables condensées

□ Les informations provenant de la BCE se situent au niveau de la page : Identification de l'établissement

- □ Informations à saisir dans GOSPEL :
 - Options
 - Options de paie et libellés des Eléments Variables
 - Eléments fixes collectifs
 - Paramétrage comptable
 - Taxe sur salaire





GOSPEL

Date Version Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Certaines informations sont de niveau « établissement ordonnateur », d'autres sont de niveau « établissement employeur »

Les établissements Ordonnateurs pourront se substituer aux établissements employeurs de leur mutualisation pour saisir ou modifier les informations de niveau employeur :

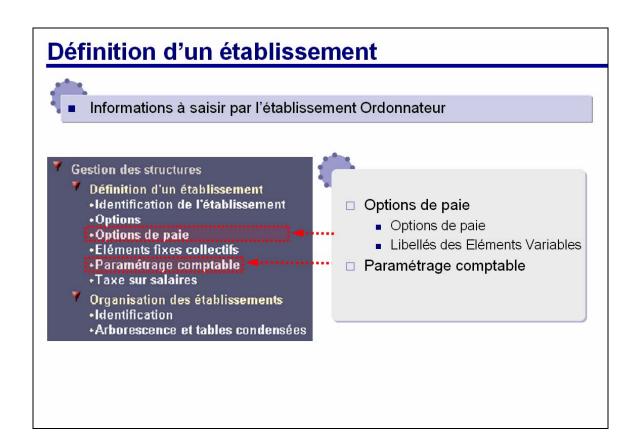
	NIVEAU EMPLOYEUR	NIVEAU ORDONNATEUR
Identification de l'établissement	X	X
Options (assedic, cnasea, dadsu, ducs, urssaf)	X	X
Options de paie (témoin d'arrondi,)		X
Eléments fixes collectifs (taxe transport, accidents du travail, FNAL, handicapés)	Х	Х
Paramétrage comptable		X
Taxe sur salaire	X	X



GOSPEL

Date Version Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES







GOSPEL

Date Version Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Les Eléments fixes collectifs peuvent être de 4 types :

- UAT (Accident du travail) dans ce cas il faudra saisir un taux,
- UHO (Handicape) dans ce cas il faudra saisir un déclenchement simple,
- UL6 (Fnal complément) dans ce cas il faudra saisir un déclenchement simple,
- UTO (Taxe de transport) dans ce cas il faudra saisir un taux.



GOSPEL

Date Version
Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Définition d'un établissement Informations à saisir par l'établissement Employeur Gestion des structures Définition d'un établissement Options · Identification de l'établissement ■ URSSAF – ASSEDIC Options DADS-U •Options de paie •Eléments fixes collectifs ····· Eléments fixes collectifs ·Paramétrage comptable 4 rubriques: ·Taxe sur salaires UAT (Taux) : accidents du travail Organisation des établissements UHO (Déclenchement simple) : Identification cotisation handicapés Arborescence et tables condensées UL6 (Déclenchement simple) : FNAL ■ UTO (Taux) : Taxe transport

⊤axe sur salaire





GOSPEL

Date Version Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Chaque gestionnaire s'occupe pour son propre établissement des informations contenues dans la page *Identification de l'établissement*.



GOSPEL

Date Version
Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Définition d'un établissement



Identification de l'établissement

Gestion des structures

- Définition d'un établissement
 - Identification de l'établissement
 - Options
 - •Options de paie
 - ·Eléments fixes collectifs
 - ·Paramétrage comptable
 - •Taxe sur salaires
- Organisation des établissements
 - •Identification
 - ·Arborescence et tables condensées

Chaque gestionnaire s'occupe pour son propre établissement des informations contenues dans la pages *Identification de l'établissement*.





GOSPEL

Date Version

Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

1.3. ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

Cette fonctionnalité permet de définir pour chaque établissement :

- les contrats qu'il gère,
- ses établissements ordonnateur et payeur.

Cette fonctionnalité permet aussi de définir les liens de mutualisation entre établissements.

Les informations associées à chaque établissement sont :

- Un statut, qui correspond à l'état d'activité ou d'inactivité de l'établissement.
- Une date d'effet.
- Un établissement juridique.
- Des établissements administratifs.
- Des liens de mutualisation.

Les informations concernant le statut, l'établissement juridique, les établissements administratifs rattachés sont présentes à la fois dans la base de données de BCE et dans celle de GOSPEL. Ces informations ne doivent pas être modifiées dans GOSPEL.

Les liens de mutualisation de chaque établissement ne sont stockés que dans la base de données de GOSPEL.

Ces liens seront donc à créer manuellement dans GOSPEL pour chaque nouvel établissement. La saisie de ces liens sera effectuée par l'établissement Ordonnateur.



Après la saisie des liens de mutualisation, il est nécessaire d'attendre la fin de la demi-journée que le batch soit mis à jour et que les liens soient créés.



La reprise initialise les liens de mutualisation.



GOSPEL

Date Version
Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

Organisation des établissements

Gestion des structures

- Définition d'un établissement
 - ·Identification de l'établissement
 - Options
 - •Options de paie
 - ·Eléments fixes collectifs
 - ·Paramétrage comptable
 - ·Taxe sur salaires

Organisation des établissements

- •Identification
- ·Arborescence et tables condensées

Informations présentes dans BCE et GOSPEL :

- Statut
- Date d'effet
- Etablissement juridique
- Etablissements administratif rattachés
- Informations à saisir dans GOSPEL :
 - Liens de mutualisation
 Saisis par l'Ordonnateur pour l'employeur





GOSPEL

Date Version Octobre 2008

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL GESTION DES STRUCTURES

2. INTERFACE BCE / GOSPEL: IMPORTATION DES DONNEES DEPUIS BCE

Les logiciels BCE et GOSPEL sont interfacés ensemble de sorte que la création d'un établissement dans le logiciel BCE entraîne la création automatique du même établissement dans le logiciel GOSPEL.

Pour créer un nouvel établissement il existe deux procédures :

 Création de l'établissement dans BCE ce qui créé automatiquement l'établissement dans la base de données de GOSPEL.



Les informations de paie et les liens fonctionnels de l'établissement ne sont pas présents dans BCE. Il est donc nécessaire de les saisir directement dans GOSPEL.

Création directe et manuelle de l'établissement dans GOSPEL.



La procédure manuelle de création d'un établissement dans GOSPEL doit faire l'objet d'une demande.

Les données de GOSPEL sont automatiquement mises à jour à partir des données sur les établissements de BCE.

La modification des données de GOSPEL par les utilisateurs n'entraîne pas la mise à jour des données de BCE.

Une éventuelle modification d'un libellé ou de l'adresse d'un établissement dans GOSPEL entraîne automatiquement l'arrêt de la synchronisation entre la donnée de GOSPEL et la donnée de BCE, la nouvelle information saisie dans GOSPEL devient l'information de référence pour le champ modifié.



GOSPEL

GUIDE UTILISATEUR GOSPEL
GESTION DES STRUCTURES

 Version N°
 Date Version

 Version 1.25
 Octobre 2008

Interface entre BCE - GOSPEL



GOSPEL

Les données de GOSPEL sont mises à jour automatiquement à partir des données de BCE et une modification dans BCE entraîne la modification dans GOSPEL

<u>Mais</u> la modification d'un *Libellé* ou d'une *Adresse* dans GOSPEL arrête la synchronisation de ce champ avec l'information contenu dans BCE



Une modification des données de GOSPEL n'entraîne pas de modification des données de BCE

<u>Donc</u>: la modification d'un *Libellé* ou d'une *Adresse* dans GOSPEL arrête la synchronisation de ce champ avec l'information contenu dans BCE



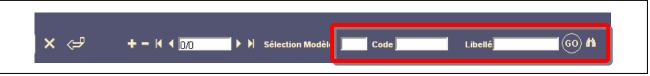
3. VISITE GUIDEE

3.1. SAISIE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : OPTIONS DE PAIE ET LIBELLES EV

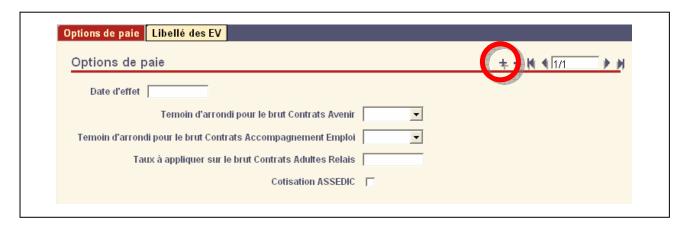
Cliquez sur la page Web Options de paie.



Utilisez la bannière pour sélectionner le dossier de l'établissement souhaité.



Cliquez sur le bouton Ajout d'une occurrence et saisissez les informations concernant les options de paie.





Cliquez sur l'onglet *Libellé des EV*, cliquez sur le bouton *Ajout d'une occurrence* et saisissez les informations concernant les libellés des EV.

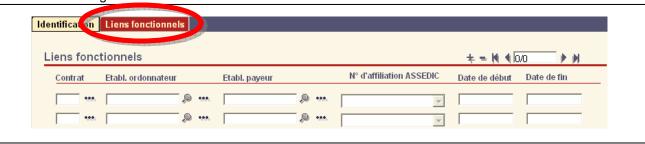


3.2. SAISIE DES LIENS FONCTIONNELS

Cliquez sur la page Web Identification.



Sélectionnez l'onglet Liens fonctionnels.



Utilisez la bannière pour sélectionner le dossier de l'établissement souhaité.



Cliquez sur les boutons Ajout d'une occurrence et renseignez les informations.



Validez les informations saisies.





CONSULTATION DES ARBORESCENCES ET TABLES CONDENSEES 3.3.



Utilisez la bannière pour sélectionner le dossier souhaité





4. EXERCICES